

2013/6001 - Lyon 9e - Autorisation accordée à l'Association Oeuvre Village Enfance de déposer une demande de permis de construire portant sur une assiette foncière constituée d'une partie des parcelles BX 45 et BX 28, situées dans l'enceinte actuelle du groupe scolaire Hector Berlioz, 192 avenue Barthélémy Buyer - EI 09008 (Direction Centrale de l'Immobilier) (BMO du 11/11/2013, p. 2384)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

Mme GAY Nicole, rapporteur : Monsieur le Maire, c'est un dossier qui concerne l'autorisation accordée à l'Association Œuvre Village Enfance de déposer une demande de permis de construire et ainsi mettre à disposition de cette belle Association un terrain dans l'enceinte du groupe scolaire Hector Berlioz, pour mener à bien leur projet, puisque c'est une Association qui veut réaliser un centre de surdité destiné à la scolarisation des enfants.

M. GIORDANO Alain, Maire du 9^e arrondissement : Monsieur le Maire, chers Collègues, la Ville de Lyon dispose d'un terrain et d'un bâtiment situés 190-192, avenue Barthélémy Buyer dans le 9^e arrondissement. Le bâtiment est édifié sur le site de l'école Hector Berlioz et n'est plus utilisé actuellement.

La Ville de Lyon propose de le mettre à disposition de l'Association Œuvre Villages Enfance. Cette même association réhabilitera le bâtiment comme l'a dit Nicole Gay.

L'œuvre Villages Enfance souhaite réaliser sur ce site un centre de surdité destiné à l'accompagnement et à la scolarisation d'enfants sourds et malentendants et j'en suis particulièrement heureux.

Cette Association, née en 1944 après la dernière guerre mondiale pour aider les enfants ayant soufferts de cette période dramatique, a été créée, je le rappelle, par le Commissaire de la République Yves Farge et par René Milliex.

Cette grande association accueille des adultes, gère une soixantaine d'établissements dans le secteur social et médico-social. Elle inscrit son action dans les réformes liées aux lois de 2002 à 2005 pour l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap.

Enfin, par son action, elle participe au grand projet d'une école inclusive, une école pensée pour accueillir tous les élèves dans leur diversité d'origine et de handicap notamment. Donc c'est un très bon dossier et je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)